

SEANCE DU 14 MARS 2015

L'an deux mille quinze, le quatorze mars à onze heures, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Elix le Château s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur DEPREZ François, Maire.

PRESENTS : M. DEPREZ François – Mme DOYEN-CHAPPE Magali – M. AKA Alain - GROS André - CALIZ Serge - Mme DURAND Emmanuelle – M. PARIS René – Mmes LAVIGNE Sandrine - COLAS-MARTIN Gaëlle - Mme MERIC Muriel.

EXCUSES : M. COMBES – LOUMAGNE Pierre-Albert - JOST Jean-Marc - MARTINEZ Harold - Mme ABRIBAT-SENTENAC Anne-Sophie.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Magali DOYEN-CHAPPE.

En préambule à l'ouverture de la séance du Conseil Municipal, Monsieur Le Maire souhaite la bienvenue aux jeunes du village, invités à cette réunion, afin de débattre des divers projets de la commune et leur explique le fonctionnement du Conseil Municipal.

Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 3 Février 2015

Transfert de la compétence « communications électronique » à la Communauté des Communes de la Louge et du Touch & Approbation des nouveaux statuts N° 2015 12

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Conformément à l'article L1425-2 du CGCT, le Conseil Général de la Haute-Garonne a élaboré un schéma directeur d'aménagement numérique (SDAN) qui vise à couvrir progressivement le territoire départemental en très haut débit, d'ici 15 à 20 ans. Ce schéma est découpé en 3 phases.

La 1^{ère} phase prévoit :

- le raccordement en FTTH (fibre optique jusqu'au domicile) de 80 % des foyers de la Haute-Garonne,
- l'accès des foyers et des entreprises à un débit minimal de 4 Mbits/s,
- la constitution d'un réseau de collecte permettant le raccordement des réseaux FTTH et des sites prioritaires (établissements scolaires, zones d'activités, services publics de santé, touristiques et administrations publiques),
- la valorisation des investissements réalisés ces 10 dernières années par le Conseil Général de la Haute-Garonne.

La 2^{ème} phase permettrait le raccordement en FTTH de près de 95 % du territoire départemental.

La 3^{ème} phase devrait assurer la desserte en FTTH de la quasi-totalité du territoire.

A ce jour, le coût global d'investissement de la phase 1 est estimé à 179,3 M€. Ce coût global n'est pas définitif et pourra faire l'objet d'ajustements en fonction de l'étude d'ingénierie et des recommandations du Comité de Concertation France Très Haut Débit (COCOFTHD) qui validera le projet. En toutes hypothèses, les investissements correspondant à la phase 1 bénéficieront de subventions publiques de la part de l'Union Européenne par l'intermédiaire du FEDER et du FEADER (2,79%), de l'Etat par l'intermédiaire du FSN (19,46%), de la Région Midi-Pyrénées (11,15%) et du

Conseil Général de la Haute-Garonne (11,56%). Des recettes d'exploitation versées par les opérateurs de communications électroniques sont également attendues (45,68%). La part de financement supportée par les EPCI bénéficiaires (9,36%) de cet investissement fera l'objet d'une péréquation en fonction de 2 critères : la densité et le potentiel fiscal.

Les dépenses de fonctionnement sont évaluées à 2 M€. La participation des EPCI est fixée à 1.50€/habitant pendant 3 ans, puis à 2 €/habitant les années suivantes.

Par une délibération du **24/02/2015**, le conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Louge et du Touch a approuvé l'acquisition de la compétence statutaire en matière de communications électroniques définie à l'article L 1425-1 du CGCT. Il a également approuvé le déplacement de la compétence action sociale et de son contenu, des compétences supplémentaires dans les compétences optionnelles.

Eu égard à l'intérêt qu'il présente pour le territoire communautaire et ses habitants, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à délibérer favorablement sur ce projet.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide :

- 1.** De transférer à la Communauté de Communes de la Louge et du Touch, la compétence supplémentaire « *Communications électroniques* » prévue à l'article L1425-1 du CGCT par l'adoption d'un nouvel article statutaire ainsi rédigé dans les compétences supplémentaires:

6. « Communications électroniques »

- *Etablissement et exploitation d'infrastructures de communications électroniques et notamment :*
 - o *Etablissement et mise à disposition des opérateurs ou des utilisateurs de réseaux indépendants d'infrastructures destinées à recevoir des réseaux (fourreaux, pylônes, chambres de tirage...) et des câbles (fibre optique ...)* ;
 - *Etablissement et exploitation de réseaux de communications électroniques et notamment :*
 - o *Mise à disposition de fourreaux,*
 - o *Location de fibre optique noire,*
 - o *Hébergement d'équipements d'opérateurs,*
 - o *Fourniture de ligne DSL aux fournisseurs d'accès Internet,*
 - o *Accès et collecte à très haut débit (fibre optique).*
 - *Fourniture de services de communications électroniques aux utilisateurs finaux en cas de carence de l'initiative privée ».*
- 2.** D'approuver le déplacement de la compétence action sociale et son contenu des compétences supplémentaires dans les compétences optionnelles
 - 3.** D'approuver les statuts de la Communauté de communes ainsi modifiés

D'autoriser le Maire à engager les démarches et les procédures afférentes à la présente délibération

Discussion avec les Jeunes

Monsieur le Maire donne la parole aux jeunes. Ceux-ci en profitent pour poser leurs questions quant à l'agrandissement de l'école et font part à l'assemblée de leurs idées : projets de skate-parc, city-stade, piste de bmx...sont largement débattus par tous dans une démarche constructive et dynamique. L'ensemble des élus remercie les jeunes pour leur participation et leur intérêt civique, et les invite à terminer cette réunion autour d'un pôt.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an et au registre ont signé tous les membres.

DEPREZ François		LAVIGNE Sandrine	
DOYEN-CHAPPE Magali		COLAS MARTIN Gaëlle	
AKA Alain		LOUMAGNE Pierre-Albert	
COMBES Laurent		JOST Jean-Marc	
GROS André		MERIC Muriel	
CALIZ Serge		MARTINEZ Harold	
DURAND Emmanuelle		ABRIBAT SENTENAC Anne-Sophie	
PARIS René			